

Appel à projet 1^o degré Labellisation ECOLE MILLENIUM « 2027, année européenne des Normands »

Les Normands, peuple d'Europe : un projet pour 2027

L'Académie de Normandie invite les écoles à s'engager dans la labellisation ECOLE MILLENIUM « 2027, année européenne des Normands ».

Les projets MILLENIUM inviteront les élèves à découvrir comment les Normands ont contribué à façonner l'Europe. Héritiers des Vikings installés en Normandie, ils ont voyagé, échangé, construit et diffusé des savoirs de l'Angleterre à l'Irlande, de la Flandre à la Sicile. Ils sont à l'origine d'un héritage européen commun.

Pour les écoles, Millénium constitue une occasion unique de développer des projets interdisciplinaires associant histoire, arts, patrimoine, citoyenneté et d'offrir aux élèves l'opportunité de comprendre comment les échanges entre les peuples ont contribué à construire l'Europe d'hier et peuvent encore inspirer celle de demain.

À travers des réalisations artistiques, des enquêtes patrimoniales, des productions numériques ou des spectacles, les élèves pourront explorer cette histoire partagée.

Cette labellisation valorisera les initiatives pédagogiques qui enrichiront le parcours artistique et culturel des élèves.

Caractéristiques de l'appel à Labellisation Ecole MILLENIUM

Objectifs	Impliquer les élèves de l'académie dans des projets artistiques et culturels en mettant en valeur le patrimoine normand d'hier et d'aujourd'hui : artistique, architectural, historique, littéraire, musical, scientifique technique et industriel, gastronomique, naturel... Valoriser les projets qui impliquent les élèves et renforcent le sentiment d'appartenance à une culture commune, ouverte sur le monde.
Cadrage	- Piliers de l'EAC : le projet doit se baser sur les piliers de l'éducation artistique et culturelle : - o Pratique artistique et culturelle - o Acquisition de connaissances et de compétences, - o Rencontre avec les œuvres, artistes, scientifiques, journalistes... et/ou lieu de culture - Interdisciplinarité : le projet établit des passerelles entre un domaine artistique et culturel et d'autres domaines de connaissance. Il contribue de manière explicite à l'acquisition des savoirs fondamentaux. - Production : elle donne lieu à une restitution qui peut prendre des formes diverses (exposition, spectacle, restitution numérique, carnet de bord, livre...). cf. Livret pédagogique d'accompagnement joint dans l'appel à projet et disponible sur les sites PRIM départementaux. - Finalité : La labellisation offre une valorisation et une reconnaissance de la qualité du projet qui s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. - Public : élèves des cycles 1, 2 et 3. Les dynamiques d'écoles et les projets de liaison écoles/collège sont encouragés.
Partenariats	Le projet associe, si possible, des enseignants, une structure culturelle et/ou des praticiens d'un art (artistes, gens de métier) ou d'un domaine culturel (conservateur, chercheur, journaliste, scientifique...) dans une approche commune. La vérification des conditions d'honorabilité par consultation du fichier judiciaire (FIJASV) sera faite dans chaque département selon les modalités habituelles.
Financement	Les écoles qui envisagent un projet Millenium intégrant des intervenants extérieurs rémunérés, peuvent solliciter les partenaires habituels finançant leurs projets EAC (collectivités, APE, coopérative...) et/ou demander des financements dans le cadre d'autres appels à projets sur Adage : appel à projet libre EAC 1er degré, développement du chant choral à l'école ... (Financement possible de quelques projets).

Organisation, commission d'attribution du label, calendrier

Organisation	• Chaque école informe son IEN du dépôt d'un projet dans ADAGE. L'IEEN émet ensuite un avis sur l'ensemble des projets déposés par les écoles de sa circonscription. • Dans chaque département, une commission réunissant des membres de la DSDEN et de la DAAC se tiendra à l'automne afin d'examiner les dossiers et de procéder à la sélection des projets. Cette commission valorisera les projets par l'attribution de la labellisation « Ecole Millenium » à afficher dans l'école. • Lors de la mise en œuvre du projet en classe, les équipes pourront bénéficier, à leur demande, d'un accompagnement assuré par un conseiller pédagogique. Des formations pourront être proposées à l'initiative des DSDEN. • En fin d'année scolaire, les traces des réalisations issues des projets (productions sous toutes leurs formes, extraits de captations, etc.) devront être déposées sur un espace numérique dédié. • En fin d'année scolaire, parmi les projets labellisés, certains se verront attribuer un coup de cœur académique.
Critères de labellisation	Les critères d'attribution du label Ecole Millenium seront les suivants : Le projet : • Met en valeur la richesse et la diversité du patrimoine normand ; • Implique plusieurs classes de l'établissement (ou une seule classe pour les structures de petite taille) ; • S'inscrit dans un ou plusieurs champs de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) ; • Favorise une démarche de création, la fréquentation de lieux patrimoniaux ou culturels, et s'appuie éventuellement sur des partenariats artistiques, culturels, scientifiques ou patrimoniaux ; • Prend appui sur les apprentissages fondamentaux, encourage les approches interdisciplinaires. • Assure un rayonnement au sein de son établissement. • Prévoit une restitution ou valorisation notamment auprès des familles. Les critères d'attribution « Coup de cœur » Cette distinction valorise les projets déposés sur l'espace numérique dédié et qui se distinguent par : • La qualité artistique et culturelle de la production, • L'engagement des élèves, • La dimension créative, collaborative et citoyenne, • L'impact auprès des élèves et familles, • La contribution au rayonnement du patrimoine normand.
Calendrier	• Date limite des dépôts des projets dans ADAGE : 2 novembre 2026 • Commissions d'attribution du label en DSDEN : début novembre 2026 • Date limite de dépôts des productions sur l'espace numérique dédié : mi-juin 2027 • Commission d'attribution des « coups de cœur » : fin juin 2027
Textes de référence	Le parcours d'éducation artistique et culturelle Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 Développement de l'éducation artistique et culturelle Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007